

BTS NOTARIAT EN APPRENTISSAGE



Dossier de candidature

2021

Votre dossier de candidature doit être **transmis au site du CFA INFN que vous aurez choisi, au plus tard le**, **par voie dématérialisée** (envoi par courriel, date du courriel faisant foi ; un courriel vous notifiant la bonne réception de votre dossier vous sera envoyé).

Tout dossier incomplet sera écarté.

Où préparer le BTS NOTARIAT EN APPRENTISSAGE

<p>13</p> <p>INFN Aix-en-Provence 25 avenue Henri Poncet 13090 Aix-en-Provence fc.infn.aixenprovence@notaires.fr</p>	<p>33</p> <p>INFN Bordeaux 7 Rue Mably 33000 Bordeaux infn.bordeaux@notaires.fr</p>	<p>63</p> <p>INFN Clermont-Ferrand Pôle tertiaire 26 avenue Léon Blum 63000 Clermont-Ferrand infn.clermontferrand@notaires.fr</p>
<p>21</p> <p>INFN Dijon 2B avenue de Marbotte 21000 Dijon infn.dijon@notaires.fr</p>	<p>59</p> <p>INFN - site de LILLE 9 rue de Puébla 59000 LILLE infn.lille@notaires.fr</p>	<p>69</p> <p>INFN - site de LYON 18, rue Chevreul 69007 LYON bts.infn.lyon@notaires.fr</p>
<p>34</p> <p>INFN - site de MONTPELLIER 565 avenue des Apothicaires Parc Euromédecine 34196 MONTPELLIER cedex 5 infn.montpellier@notaires.fr</p>	<p>44</p> <p>INFN - site de NANTES 119 rue de Coulmiers 44000 NANTES infn.nantes@notaires.fr</p>	<p>30</p> <p>INFN - site de NÎMES Maison du Notariat 26/28 quai de la Fontaine 30900 NIMES infn.nimes@notaires.fr</p>
<p>75</p> <p>INFN - site de PARIS 10 Rue Traversière 75012 PARIS btsdmn.infn.paris@notaires.fr</p>	<p>35</p> <p>INFN - site de RENNES 2 mail Anne-Catherine 35000 RENNES infn.rennes@notaires.fr</p>	<p>76</p> <p>INFN - site de ROUEN 39 rue du Champ des Oiseaux CS 30248 76003 ROUEN CEDEX 1 infn.rouen@notaires.fr</p>
<p>67</p> <p>INFN - site de STRASBOURG 2 rue des Juifs - CS 40001 67080 STRASBOURG CEDEX infn.strasbourg@notaires.fr</p>	<p>31</p> <p>INFN - site de TOULOUSE Université Toulouse 1 CAPITOLE 2 rue du Doyen Gabriel Marty 31042 TOULOUSE CEDEX 9 infn.toulouse@notaires.fr</p>	

PIECES À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE BTS NOTARIAT en apprentissage

Envoi du dossier par voie dématérialisée à l'adresse du site choisi (voir page 2)

**Merci de réunir l'ensemble de vos pièces dans
un fichier unique au format PDF**

- La fiche de renseignement ci-joint dûment complétée (page 4)
 - Une photo d'identité récente à coller impérativement sur la fiche de renseignement
 - Un Curriculum Vitae
 - Une lettre de motivation manuscrite (motivation pour la formation de collaborateur, pour l'apprentissage et pour le choix du CFA INFN)
 - Copie recto / verso d'une pièce d'identité ou, pour les personnes de nationalité étrangère, de la carte de séjour avec autorisation de travailler à temps complet
 - Pour les élèves scolarisés en terminale :
 - Les 3 bulletins de l'année de Première ET de Terminale
 - Le relevé de notes des épreuves anticipées
 - Pour les élèves qui ont le baccalauréat :
 - Les 3 bulletins de Terminale et de Première
 - Le relevé de notes du Bac
 - Notes, diplôme ou justification du cursus post-bac précédant la candidature au BTS NOTARIAT
 - Une déclaration sur l'honneur ci-jointe dûment complétée et signée (page 7) :
 - attestant avoir pris connaissance du « [Règlement intérieur CFA](#) » de l'INFN, mis à disposition sur le site de l'INFN national et de la notice d'information relative aux modalités de la sélection et d'organisation de la formation.
 - Attestant de l'exactitude des renseignements portés à a connaissance de l'INFN.
 - Éventuelle promesse d'embauche dans un Office notarial (cf lettre d'engagement page 8)
 - Pour les personnes concernées, copie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
-
- ➔ Candidat en situation de handicap ou PMR : pour toute question relative à l'accessibilité ou pour nous faire part de vos besoins d'aménagement de la formation, contactez-nous (referenthandicap.infn@notaires.fr).
 - ➔ Les informations personnelles recueillies sont nécessaires pour votre candidature à l'INFN. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à nos services administratifs. Conformément au règlement général de protection des données (RGPD, règlement UE 2016/679) du 27 avril 2016 modifié le 23 mai 2018 et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'INFN s'engage à protéger l'ensemble des données personnelles collectées et utilisées lors de ses traitements. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. La notice RGPD est disponible sur le site web www.infn.fr

BTS NOTARIAT EN APPRENTISSAGE

DOSSIER DE CANDIDATURE

Collez
votre photo
ici

Décision admissibilité	RDV (le cas échéant)	Décision finale admission

Cadre réservé à l'administration

- BTS Notariat**
 Première année Deuxième année

ETAT CIVIL

madame monsieur

NOM : N° INE (OBLIGATOIRE)

Nom d'usage (le cas échéant) :

Prénom(s)

Né(e) le : A :

N° du département :

Au 1^{er} septembre, serez-vous âgé(e) de moins de 30 ans ? Oui Non

Nationalité * : * autorisation de travail en France si nationalité étrangère : Oui non

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de portable : Email :

N° de sécurité sociale (OBLIGATOIRE) :

PARENTS : Père : Profession :

Tel père : Email :

Adresse du domicile (si différente de l'étudiant) :

Mère : Profession :

Tel mère : Email :

Adresse du domicile (si différente de l'étudiant) :

Ou TUTEUR : Profession :

Tel tuteur : Email :

Adresse du domicile (si différente de l'étudiant) :



FORMATION

Diplômes Obtenus :

Baccalauréat série : Mention :

Année d'obtention :

Etablissement

adresse

Autre diplôme Mention :

Année d'obtention :

Etablissement

adresse

Autre diplôme Mention :

Année d'obtention :

Etablissement

adresse

Dernier établissement fréquenté : Année

adresse

Suiviez-vous, dans le dernier établissement fréquenté, un cursus en alternance : Oui Non

Comment avez-vous connu le CFA INFN ?

- CIO POLE EMPLOI LYCEE ENTREPRISES RELATIONS
- SITE INTERNET SALONS PRESSE JOURNEE PORTES OUVERTES
- AUTRES (précisez)

EXPERIENCE

Expériences professionnelles, y compris stages et « jobs » d'été

Année	Durée	Fonction	Entreprise (nom et adresse)

En cas d'expérience dans le notariat, précisez les missions confiées et leur durée ?

Un office notarial accepte-t-il de vous embaucher en tant qu'apprenti ? oui non

Si oui lequel :
 Nom + adresse



merci de retourner la lettre d'engagement de l'employeur avec votre dossier de candidature.

A : Le :

Signature de l'étudiant (et du représentant légal si l'étudiant est mineur à la date d'envoi) :

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

À remplir et joindre à votre dossier de candidature

Je soussigné (e), _____

Né (e) le _____ à _____ Dpt _____

Demeurant à _____

Déclare sur l'honneur :

- que les renseignements portés à la connaissance de l'INFN sont exacts
- avoir pris connaissance du « [Règlement intérieur CFA](#) » de l'INFN, mis à disposition sur le site de l'INFN national et du guide d'information relatif aux modalités d'organisation de la formation et de ses examens.

Fait à _____ , le _____

Signature :

BTS NOTARIAT EN APPRENTISSAGE

LETTRE D'ENGAGEMENT



Partie réservée à l'entreprise

Je soussigné(e)
Représentant de l'entreprise
Siret
Nombre de salariés
Adresse complète
Tel
Courriel

Le maître d'apprentissage

NOM et Prénom
Statut
Courriel

**M'engage à établir un contrat d'apprentissage d'une durée de deux ans du.....au.....
avec l'apprenti(e) mentionné(e) ci-dessous.**

Partie réservée à la désignation de l'apprenti(e)

NOM
Prénom
Date de naissance
Adresse complète
Code postal
Ville
Tél
Courriel
Dernier diplôme obtenu

Fait àle

Cachet et signature de l'entreprise

**Important : l'inscription au CFA INFN sera définitive
à réception du contrat d'apprentissage enregistré**

À compléter par l'entreprise et à renvoyer avec le dossier de candidature
au site d'enseignement choisi (liste page 2)

INFN

LA GRANDE ÉCOLE

DU NOTARIAT

BTS NOTARIAT EN APPRENTISSAGE

Devenir collaborateur de notaire

Cette formation **en alternance** est ouverte aux personnes **titulaires du Baccalauréat général, technologique ou professionnel ou d'un titre ou diplôme classé ou homologué au niveau IV.**

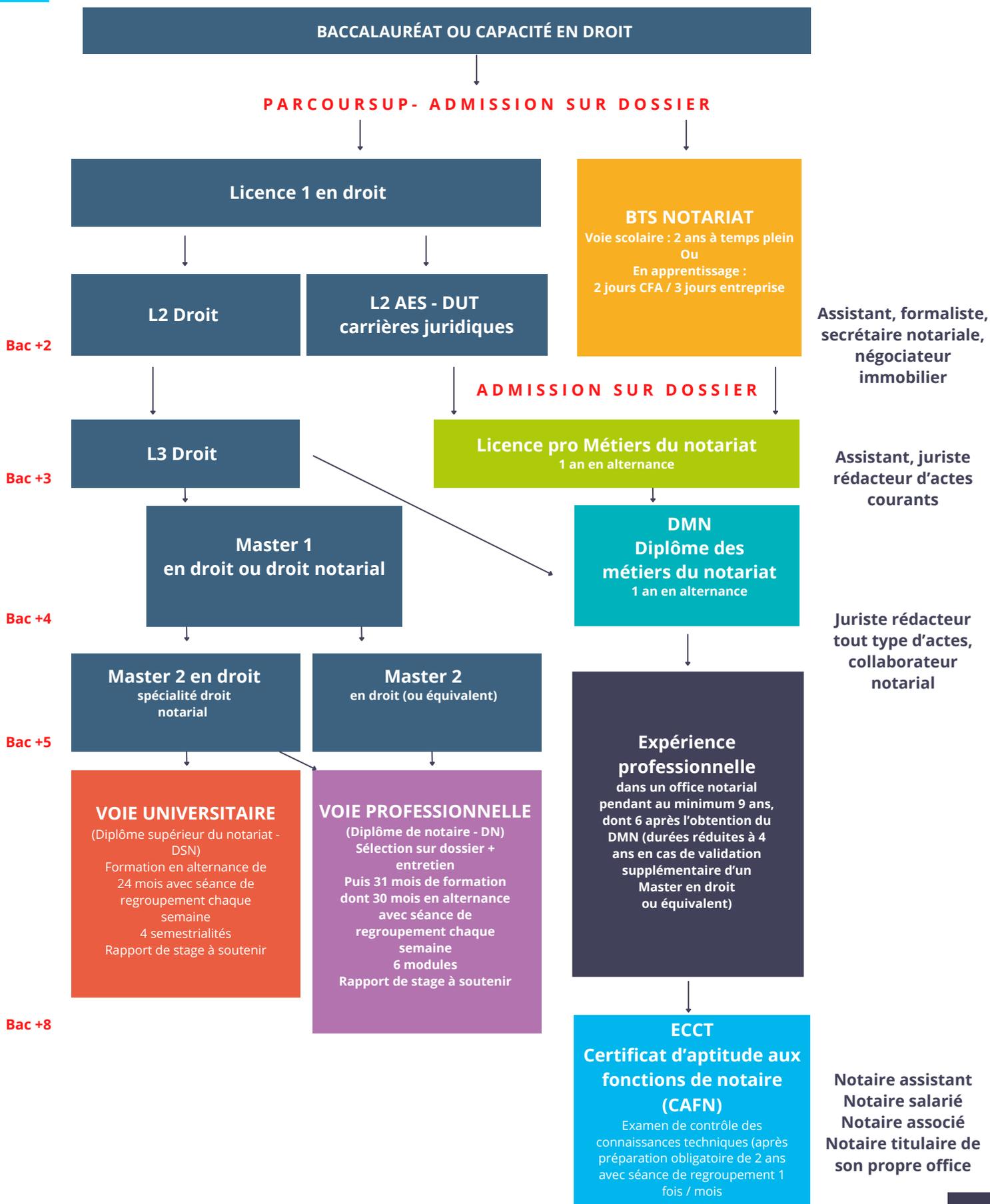
L'enseignement est dispensé par l'INFN (Institut National des Formations Notariales), sur deux années, en alternance au sein d'une Étude Notariale. Les deux années s'effectuent sous contrat d'apprentissage.

Cette formation vise à acquérir les compétences générales et professionnelles liées aux métiers du notariat en développant une capacité d'analyse, de synthèse et d'organisation, en maîtrisant la technique juridique et le vocabulaire y afférent, la communication écrite et orale y compris en langue vivante étrangère, les outils et technologies informatiques spécifiques à la profession.

Cette formation professionnelle a pour but d'apporter à la profession notariale des collaborateurs compétents et efficaces.



Institut national des formations notariales



Guide de la formation

Les objectifs

Acquérir les compétences générales et professionnelles liées aux métiers du notariat en développant une capacité d'analyse, de synthèse et d'organisation, en maîtrisant la technique juridique et le vocabulaire y afférent, la communication écrite et orale y compris en langue vivante étrangère, les outils et technologies informatiques spécifiques à la profession.

Le BTS Notariat s'adresse aux jeunes qui souhaitent s'orienter vers les fonctions de collaborateur notarial, de formaliste ou de négociateur immobilier.

Le technicien supérieur « Notariat » doit maîtriser :

- Les techniques de communication et d'information ainsi que les outils propres au notariat
- Les techniques d'organisation
- Les techniques de rédaction d'actes
- Les techniques nécessaires à l'accomplissement des formalités.

Le technicien supérieur « Notariat » doit être capable :

- D'analyser les principes juridiques de base et l'état du droit positif
- D'expliquer, à des personnes non averties, les principes et les règles juridiques simples et leurs modalités d'application pratique
- De mettre en œuvre les savoirs essentiels sous une forme opérationnelle
- De conduire une réflexion sur l'application des règles de droit

Pré-requis

Cette formation est ouverte aux personnes **titulaires du Baccalauréat général, technologique ou professionnel ou d'un titre ou diplôme classé ou homologué au niveau IV.**

- ▶ Compétences et qualités requises.
 - ⇒ Capacité d'analyse et synthèse
 - ⇒ Capacité d'organisation et d'adaptation
 - ⇒ Compréhension de l'environnement professionnel et économique
 - ⇒ Intérêt pour le droit
 - ⇒ Maîtrise de la communication écrite et orale y compris en langue vivante étrangère
 - ⇒ Maîtrise des outils et technologies informatiques de base
 - ⇒ Attention et sens de l'écoute
 - ⇒ Rigueur intellectuelle et discrétion
 - ⇒ Sens de l'initiative

Conditions d'admission

PARCOURSUP ou Contactez directement le site d'enseignement choisi (voir page 11)

Seront regardés les relevés des notes, plus particulièrement les notes obtenues au bac français, ainsi que les appréciations des professeurs pour la Première et la Terminale.

Si votre candidature est présélectionnée, elle peut être complétée le cas échéant par un entretien individuel. Si elle est alors retenue, nous vous enverrons le dossier d'inscription.

Si ce n'est pas déjà fait, vous devrez alors rechercher une étude qui vous accueillera pour votre contrat d'apprentissage. Si vous n'avez pas trouvé d'étude d'accueil à la rentrée, la loi "Avenir professionnel" vous permet de débiter un cycle de formation en apprentissage, dans la limite de trois mois, en bénéficiant du statut de stagiaire de la formation professionnelle. Pendant cette période, le CFA vous accompagnera dans votre recherche d'un employeur.

Stage dans un office notarial

La formation étant organisée en alternance, le candidat doit trouver un contrat de travail de 24 mois au sein d'un office notarial. Il convient d'anticiper cet impératif et de commencer les recherches le plus tôt possible. Ni l'INFN, ni les Chambres de Notaires, ni le Conseil Régional des Notaires n'ont le pouvoir de placer d'office les stagiaires en contrat d'apprentissage dans des Études. Toutefois, l'INFN accompagne et assure le suivi des apprentis dans leur recherche d'employeur.

Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage peut être conclu pour une durée limitée ou dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée. Le contrat d'apprentissage est ouvert aux jeunes de moins de 30 ans (pas de limitation d'âge en cas de handicap).

Le contrat d'apprentissage présente l'avantage de bénéficier d'une prise en charge des frais pédagogiques par l'OPCO EP.

Tous les éléments d'informations concernant le contrat seront transmis à l'Étude par l'INFN. Après retour des pièces, l'INFN se chargera des démarches de prise en charge auprès de l'OPCO.



Le contrat ne doit pas débiter avant le commencement de la formation

La rémunération

La rémunération de l'apprenti est précisée dans le contrat d'apprentissage et correspond à un pourcentage, fixé par le Code du travail, du salaire minimum conventionnel.

Année d'exécution du contrat	- de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 ^{ère} année	27 %	43 %	53 %	100 %
2 ^{ème} année	39 %	51 %	61 %	100 %

Calendrier de la formation

Le volume horaire global minimum est de 1350 heures d'enseignement, organisé selon un emploi du temps établi par chaque site d'enseignement.

Cette formation s'effectuera sur le temps de travail pour un contrat de 24 mois à temps plein sur un rythme de 2 jours CFA / 3 jours entreprise (rythme indicatif – Des variations peuvent exister suivant les sites).

TOUS LES COURS, y compris les semaines d'examens blancs ou finaux dans le cadre de la formation du BTS sont OBLIGATOIRES.

Modules d'enseignement

U1 - CULTURE GENERALE ET EXPRESSION

L'unité "Culture générale et expression" valide les compétences établies par l'arrêté du 16 novembre 2006 : objectifs, contenus de l'enseignement et référentiel du domaine de la culture générale et de l'expression pour les brevets de technicien supérieur" (publié au B.O. N° 47 du 21 décembre 2006).

U2 - LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE

L'unité de langue vivante étrangère valide les capacités et compétences incluses dans le référentiel. Les langues vivantes étrangères autorisées sont les suivantes : anglais, allemand, espagnol, italien, portugais. Cette unité se réfère à trois axes fondamentaux :

- 1) Les objectifs essentiellement professionnels qui impliquent la maîtrise de la langue vivante étrangère en tant que langue véhiculaire ou non.
- 2) Les compétences fondamentales :
 - Compréhension écrite de documents professionnels, brochures, dossiers, articles de presse ...
 - Compréhension orale d'informations à caractère professionnel
 - Expression écrite : prise de notes, rédaction de comptes rendus, de messages ...
 - Expression orale : langue de communication, conversations simples au téléphone ...
- 3) Les connaissances :
 - Les bases linguistiques du programme des classes terminales
 - La morpho syntaxe de la langue utilisée dans les situations professionnelles ciblées
 - La terminologie, le lexique du domaine professionnel

U3 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE & MANAGERIAL DU NOTARIAT

Les connaissances économiques et managériales sont mobilisées au cours de 3 activités :

- Les activités notariales dans leur environnement
- Les mécanismes et les opérations concernant l'activité notariale
- Les facteurs d'évolution de l'activité notariale.

U4 - DROIT GENERAL & DROIT NOTARIAL

Cette unité décrit les compétences juridiques indispensables au traitement des dossiers qui seront confiés au Technicien Supérieur du Notariat :

- Le cadre de la vie juridique
- Les acteurs de la vie juridique et leur état
- La transmission du patrimoine à titre gratuit
- Les droits et les biens
- Les actes et les faits juridiques
- Les actes juridiques liés à l'immobilier
- Les opérations de financement
- Le droit de l'urbanisme et de la construction
- Le droit rural
- Le droit de l'entreprise
- Éléments de fiscalité
- Les règles de droit social applicables au notariat

U5 - TECHNIQUES NOTARIALES

L'objectif de cette unité est de couvrir l'ensemble des activités professionnelles pouvant être confiées au Technicien Supérieur du Notariat. Ces compétences et les savoirs qui leur sont associés, se rapportent aux domaines des personnes et de la famille, de l'immobilier et de l'entreprise.

- Communiquer et s'informer
- S'organiser
- Rédiger des actes
- Accomplir les formalités

U6 - CONDUITE ET PRESENTATION D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES

L'unité U6 « Conduite et présentation d'activités professionnelles » valide l'acquisition, dans un contexte professionnel global, de savoirs et savoir-faire figurant principalement dans les unités 4 et 5

Pour les candidats en apprentissage, l'épreuve prend appui sur un dossier d'activités professionnelles. Ce document de cinq pages maximum, sans annexe, élaboré par le candidat de façon individuelle, décrit des activités professionnelles caractéristiques du diplôme, conduites à l'occasion des périodes d'activités en milieu professionnel.

Equipe enseignante

Dans un souci d'optimisation de la formation, nous faisons principalement appel, pour nos enseignements, à des **Notaires ou des collaborateurs** (cours de Techniques Notariales) et à des **universitaires ou professeurs de l'Education Nationale** (cours théoriques de Droit Général et Droit Notarial).

Nos enseignants expérimentés proposent une application des connaissances théoriques à travers des exemples concrets, issus de leur propre pratique, et enseignent la technique de rédaction des actes notariés et autres documents émanant de l'Office Notarial.

Enfin, pour les matières générales (Unités 1, 2 et 3) et pour le suivi de l'activité professionnelle (Unité 6), nous sollicitons des enseignants issus de l'enseignement général ou déjà en poste dans des filières de BTS tertiaires, dont ils maîtrisent parfaitement les programmes.

Organisation de l'emploi du temps

1350 heures minimum de cours et examens réparties sur 24 mois : *

- 2 jours à l'INFN
- 3 jours en office notarial

* rythme indicatif – Des variations peuvent exister suivant les sites

PRÉSENCE EN FORMATION

Le volume horaire global minimum est de 1350 heures d'enseignement, organisé selon un emploi du temps établi par chaque site d'enseignement. Les informations détaillées sur les modalités d'organisation des cours sont à recueillir auprès du site d'enseignement choisi.

PRÉSENCE À L'ÉTUDE NOTARIALE

Cette formation s'effectuera sur le temps de travail sur un rythme de 2 jours CFA / 3 jours entreprise.

- Pendant la période de cours : les étudiants travaillent à l'office du lundi au vendredi, hormis les jours de formation définis par le site d'enseignement.
- Hors période de cours (à partir de mi-juillet environ) et de congés : les étudiants travaillent à l'office à temps plein.

Tarif 2021 / 2022

Le coût pédagogique de la formation est de 9546 euros pour tous les salariés en contrat d'apprentissage. Il est pris en charge par l'OPCO si toutes les conditions d'éligibilité sont réunies.

L'apprenti devra en outre s'acquitter des droits de CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus,) de l'ordre de 92 euros pour cette année en fournissant à la rentrée l'attestation justificative.

Pour tous renseignements, voir : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Validation et examen

Conformément aux textes réglementaires régissant les BTS, l'organisation de l'examen du BTS Notariat, la correction des épreuves écrites et les interrogations orales sont exclusivement du ressort du Rectorat de l'Académie dont dépend le site d'enseignement.

Epreuves	Mode	Durée	Coefficient
U1 : Culture générale et expression	écrit	4 h	3
U2 : Langue vivante étrangère	écrit	2 h	2
	oral	20 mn	1
U3 : Environnement économique et managérial du notariat	écrit	3 h	3
U4 : Droit général et droit notarial	écrit	4 h	4
U5 : Techniques notariales	écrit	5 h	6
U6 : Conduite et Présentation d'Activités Professionnelles	oral	40 mn	3
Épreuve facultative Langue vivante étrangère 2 (seuls comptent les points au-dessus de la moyenne)	oral	20 mn	1

Que se passe-t-il en cas d'échec à l'examen ?

Le candidat n'ayant pas validé sa formation peut redoubler son année, suivre à nouveau les enseignements et satisfaire aux nouvelles épreuves nationales. Il peut bénéficier du maintien des notes dans les unités où il a obtenu la moyenne pendant une durée de cinq années. Il peut en outre bénéficier d'une prorogation de contrat d'apprentissage.

Débouchés et poursuites d'études

Le BTS confère la qualité de collaborateur rédacteur d'actes simples, avec une rémunération minimum imposée par la Convention Collective du Notariat (classification T1).

Métiers visés

Le titulaire du BTS Notariat exerce principalement son activité au sein d'un office notarial.

Il peut occuper des emplois centrés sur la rédaction d'actes simples en qualité d'assistant rédacteur d'actes, l'exécution de formalités en qualité d'assistant formaliste, la négociation de biens à vendre ou à louer en qualité de négociateur.

Le BTS « Notariat » est une **formation courte et opérationnelle, qui permet d'entrer dans la vie professionnelle** avec un choix assez vaste de métiers. Après avoir acquis une certaine pratique professionnelle dans l'office notarial, le titulaire du BTS Notariat peut être appelé à exercer des fonctions plus complexes et diversifiées.

Poursuites d'études

Le BTS Notariat a pour objectif l'insertion professionnelle mais une poursuite d'études est envisageable sur dossier, notamment, à l'Université, en **Licence Professionnelle Métiers du Notariat**, visée par l'article 86-2 précité du décret modifié de 1973.

Après l'année de Licence Professionnelle, il est alors possible de **s'inscrire de nouveau à l'Institut National des Formations Notariales (INFN), en vue de l'obtention du Diplôme des Métiers du Notariat (DMN) – titre RNCP niveau 6 (Collaborateur juriste notarial)**.

En outre, aux termes de l'article 7 du décret du 5 juillet 1973 modifié susvisé, les personnes titulaires du **DMN depuis au moins 6 ans** et qui ont exercé **au moins 9 ans des activités professionnelles (durées réduites à 4 ans en cas de titularité supplémentaire d'un Master en droit)** auprès d'un notaire pourront prétendre à la préparation des épreuves de **l'examen des contrôles de connaissances techniques (ECCT)** qui délivre le **certificat d'aptitude aux fonctions de notaire**. Cette préparation prend la forme de séances de regroupement mensuel sur une durée de 2 ans.

[Consultez nos statistiques sur www.infn.fr](http://www.infn.fr)

VAE

Le diplôme de BTS peut être obtenu par validation des acquis de l'expérience (VAE). Le jury peut valider tout ou partie des compétences du candidat. Pour plus de renseignements sur le processus légal et la recevabilité d'un dossier de VAE vous pouvez contacter les sites d'enseignement de l'INFN et le site internet gouvernemental dédié à la question <http://www.vae.gouv.fr/>

Candidat en situation de handicap ou PMR

Pour toute question relative à l'accessibilité ou pour nous faire part de vos besoins d'aménagement de la formation, contactez-nous (referenthandicap.infn@notaires.fr).

Retrouvez toutes les aides à l'embauche https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2021-03/Agefiph_Alternance-Flyer-A5_2021.pdf

Où préparer le **BTS NOTARIAT EN APPRENTISSAGE**

<p>13 INFN Aix-en-Provence 25 avenue Henri Poncet 13090 Aix-en-Provence fc.infn.aixenprovence@notaires.fr</p>	<p>33 INFN Bordeaux 7 Rue Mably 33000 Bordeaux infn.bordeaux@notaires.fr</p>	<p>63 INFN Clermont-Ferrand Pôle tertiaire 26 avenue Léon Blum 63000 Clermont-Ferrand infn.clermontferrand@notaires.fr</p>
<p>21 INFN Dijon 2B avenue de Marbotte 21000 Dijon infn.dijon@notaires.fr</p>	<p>59 INFN – site de LILLE 9 rue de Puébla 59000 LILLE infn.lille@notaires.fr</p>	<p>69 INFN – site de LYON 18, rue Chevreul 69007 LYON bts.infn.lyon@notaires.fr</p>
<p>34 INFN – site de MONTPELLIER 565 avenue des Apothicaires Parc Euromédecine 34196 MONTPELLIER cedex 5 infn.montpellier@notaires.fr</p>	<p>44 INFN – site de NANTES 119 rue de Coulmiers 44000 NANTES infn.nantes@notaires.fr</p>	<p>30 INFN – site de NÎMES Maison du Notariat 26/28 quai de la Fontaine 30900 NIMES infn.nimes@notaires.fr</p>
<p>75 INFN – site de PARIS 10 Rue Traversière 75012 PARIS btsdmn.infn.paris@notaires.fr</p>	<p>35 INFN – site de RENNES 2 mail Anne-Catherine 35000 RENNES infn.rennes@notaires.fr</p>	<p>76 INFN – site de ROUEN 39 rue du Champ des Oiseaux CS 30248 76003 ROUEN CEDEX 1 infn.rouen@notaires.fr</p>
<p>67 INFN – site de STRASBOURG 2 rue des Juifs – CS 4001 67080 STRASBOURG CEDEX infn.strasbourg@notaires.fr</p>	<p>31 INFN – site de TOULOUSE Université Toulouse 1 CAPITOLE 2 rue du Doyen Gabriel Marty 31042 TOULOUSE CEDEX 9 infn.toulouse@notaires.fr</p>	